

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2022

<b>Nombre de Conseillers</b>	
en exercice	27
présents	22
représentés	3
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
<b>Vote</b>	
Pour	25
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrivé à 19h), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD (arrivée à 18h43), Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Jacky REVERCHON représenté par Olivier GRILLOT  
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET  
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC

Absents : Valérie BLONDEAU, Catherine WYCZTAK

Secrétaire de séance : Antoine SEIGLE-FERRAND

Convocation : 16 septembre 2022

n° 108

Objet : Choix de l'attributaire pour le marché de travaux de l'aménagement et la requalification du parvis de la gare et modification du marché de maîtrise d'œuvre

VU le code de la commande publique,

VU la délibération municipale du 29 janvier 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé la première tranche du programme de voirie estimé à 175 092,75 € HT qui comprenait notamment l'aménagement du parking et de la rue accédant à la gare, estimé à 114 863 € HT. Pour ce projet, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CIRUS BFC.

VU la délibération du 4 mars 2022 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de convention avec la Région Bourgogne Franche Comté actant la prise en charge financière par le Conseil régional des études liées à la mise en accessibilité des arrêts de bus à proximité de la gare ;
- autorisé le Maire à signer cette convention avec la Région Bourgogne Franche Comté, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

VU la délibération municipale du 8 avril 2022 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé la première tranche de travaux correspondant à la création du parking et estimée à 258 907 € HT par le cabinet CIRUS, maître d'œuvre de l'opération ;
- approuvé le plan de financement ci-dessous correspondant à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Création du parking	258 907,00 € HT	ETAT – DETR 30 %	77 672,10 €
		CR BFC – 20 %	51 781,40 €
		CD 39 – Dotation Jura 20 %	51 781,40 €
		Autofinancement – 50 %	77 672,10 €
<b>Total</b>	<b>258 907,00 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>258 907,00 €</b>

.../. 2 –

- autorisé le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la Dotation Jura ;

- autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

VU la note de synthèse n° 2022-101 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 23 septembre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 14 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT qu'après les études préliminaires du cabinet CIRUS, il a été proposé d'augmenter la capacité du parking de 25 places actuellement à 46, pour répondre à la demande des utilisateurs, en créant un parking sur le terrain situé au nord-est du parking existant. Ce parking favoriserait également le co-voiturage. Le projet intègre également la création d'une piste cyclable et cheminement piéton afin de favoriser les déplacements doux pour l'accès à la gare.

CONSIDERANT que les travaux de mise en accessibilité des arrêts bus des Charmilles, consistent à déplacer l'abri bus situé en face de l'hôtel des Charmilles pour l'implanter sur le parvis de la gare et à réaliser les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus situé au droit des Charmilles, l'ensemble de ces travaux de mise en accessibilité étant estimé à 29 500 € HT.

CONSIDERANT que l'évolution du projet a entraîné une modification significative de l'estimation des travaux qui se décompose comme suit :

Création du parking	369 266,50 € HT
Aménagement du parvis	188 752,50 € HT
Requalification de la voirie	254 386,60 € HT
Mise en accessibilité de l'arrêt de bus au droit de l'hôtel « Les Charmilles »	29 500,00 € HT
<b>Total travaux :</b>	<b>841 905,60 € HT</b>
Maîtrise d'œuvre	35 480,00 € HT
<b>Total général :</b>	<b>877 385.60 € HT</b>

CONSIDERANT que la mission de maîtrise d'œuvre a évolué avec l'évolution des travaux et le cabinet CIRUS BFC a envoyé une nouvelle proposition d'honoraires afin de prendre en compte le volume supplémentaire des prestations. L'estimation du coût de ces prestations est de 26 970 € HT pour ce qui concerne le parking de la gare qui s'ajoute au coût de sa mission pour ce projet modifié qui est estimé à 8 510 € HT, soit un montant total de 35 480 € HT d'honoraires représentant 4,21 % du montant de l'estimation des travaux.

CONSIDERANT que sur la base du projet présenté par le cabinet CIRUS BFC, une consultation a été publiée sur le 26 juillet 2022 sur la plateforme dématérialisée AWS et le site internet de la ville de Poligny le 27 juillet 2022, ainsi que dans le Progrès le 29 juillet 2022.

CONSIDERANT que la date limite de remise des offres était fixée au lundi 5 septembre 2022 à 12H00,

CONSIDERANT que quatre sociétés ont remis une offre ouverte par la Commission d'Appels d'Offres (CAO) le lundi 5 septembre 2022. Etant précisé que le Dossier de Consultation des Entreprises prévoyait l'exécution des travaux en 2 tranches :

- Tranche 1 – Aménagement du parking
- Tranche 2 – Aménagement du parvis et requalification de la rue de la gare

.../.

.../. 3 –

CONSIDERANT que les offres ont été analysées à partir des critères suivants :

- Prix des prestations 60 %
- Valeur technique 35 %
- Délai d'exécution 5 %

CONSIDERANT qu'après ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres (CAO) le 5 septembre 2022, et au vu rapport d'analyse des offres, la CAO, lors de sa réunion du 14 septembre 2022, propose de retenir la société EUROVIA pour un montant de travaux de 639 855,21 € HT (Création du parking 309 243,19 € HT + Réfection du parvis et requalification de la voirie 330 612,02 € HT),

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité,

1/ APPROUVE le nouveau montant de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet CIRUS BFC de 35 480 € HT décomposé en 26 970 € HT pour ce qui concerne le parking de la gare auquel s'ajoute le coût de la mission pour la modification du projet pour un montant de 8 510 € HT.

2/ AUTORISE le Maire à signer le contrat modifié de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CIRUS BFC pour un montant total de 35 480 € HT.

3/ APPROUVE les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt bus situé au droit de l'hôtel « Des Charmilles » estimé à 29 500 € HT.

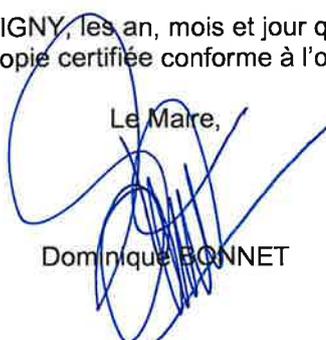
4/ SUIT l'avis de la CAO et ATTRIBUE le marché pour l'aménagement du parking de la gare à la société EUROVIA pour un montant de 639 855,21 € HT comprenant la création d'un arrêt bus accessible aux personnes à mobilité réduite sur le parvis de la gare.

5/ APPROUVE le plan de financement ci-dessous et AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du CTEA et du Schéma directeur d'accessibilité ADAP, auprès de l'Europe au titre du FEDER AMI « mobilités durables rurales », et du Département du jura au titre des amendes de police bonifiées.

DEPENSES		RECETTES		%
Création du parking	309 243,19 € HT	Conseil Régional CTEA	67 467,52 €	9,58 %
Réfection du parvis et de la voirie	330 612,02 € HT	Europe - FEDER	422 962,57 €	60,00 %
Maîtrise d'oeuvre	35 480,00 € HT	CR BFC schéma directeur accessibilité- ADAP	51 000,00 €	7,23 %
Mise en accessibilité abri bus des Charmilles	29 500,00 € HT	CD 39 – Amende de police avec bonification plan de relance	22 500,00 €	3,19 %
Signalétique Europe	102,40 € HT	Autofinancement – 20 %	140 987,52 €	20 %
	<b>704 937,61 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>704 937,61€</b>	<b>100 %</b>

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.



Le Maire,  
  
Dominique BONNET

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le



ID : 039-213904345-20220923-108\_GARE-DE